

Le 10 novembre 2023

L'honorable Danielle Smith  
Première ministre de l'Alberta  
Édifice de l'Assemblée législative  
307 - 10800, 97e Avenue  
Edmonton (Alberta) T5K 2B6

**Objet : Préoccupations concernant le projet de loi 7 et les modifications proposées à  
l'Engineering and Geoscience Professions Amendment Act**

Madame la Première Ministre,

Au nom des chefs de la direction des organismes canadiens de réglementation du génie en dehors de l'Alberta, je vous écris pour vous faire part de notre vive opposition au projet de loi 7, qui vise à modifier l'[Engineering and Geoscience Professions Act](#) de l'Alberta. Comme vous le savez, ces modifications permettraient aux entreprises technologiques et à leurs employés d'utiliser le titre « ingénieur en logiciel » sans être titulaires d'un permis d'exercice du génie délivré par l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA).

Bien que nous comprenions l'intention du projet de loi de soutenir la croissance du secteur technologique de l'Alberta, nous vous demandons instamment de reconsidérer les changements proposés. Notre principale préoccupation est que ces changements compromettent la sécurité publique, minent la confiance du public dans la profession d'ingénieur et mettent en péril les normes éthiques et professionnelles.

Au Canada, le titre d'« ingénieur » est un terme protégé, réservé aux personnes qui détiennent un permis d'exercice délivré par l'un des organismes canadiens de réglementation du génie. Le fait d'autoriser l'utilisation de ce titre dans le secteur de la technologie sans permis d'exercice pourrait induire le public en erreur et poser des risques inhérents. L'exercice de la profession d'ingénieur comporte des activités qui nécessitent l'application des principes d'ingénierie et qui concernent la protection de la vie, de la santé, de la propriété, des intérêts économiques, du bien-être public ou de l'environnement.

.../2

Compte tenu de la croissance exponentielle du développement de la technologie informatique et logicielle, il est plus important que jamais de garantir au public que les responsables de la conception des technologies essentielles ayant une incidence sur la santé publique, les finances et la qualité de vie seront tenus responsables au moyen d'un code de conduite professionnelle et de mesures disciplinaires en cas d'incompétence ou de comportement contraire à l'éthique. Toutefois, si le projet de loi 7 est adopté, ce mécanisme de responsabilité pourrait devenir inapplicable. Les utilisations inexactes du titre protégé « ingénieur » peuvent être mal interprétées et induire le public en erreur. Il est donc essentiel de préserver l'intégrité de ce titre pour garantir la confiance et la sécurité du public.

Il s'agit d'une question nationale et avec cette décision, l'Alberta se distingue des pratiques normalisées des autres provinces et territoires du Canada. De plus, les modifications proposées, qui permettront au ministre d'introduire d'autres règlements non restrictifs prévoyant une exemption similaire pour d'autres titres liés aux activités de l'« ingénieur en logiciel », pourraient servir de tremplin à d'autres professions et industries pour obtenir des exemptions similaires. Ce risque pourrait dépasser le domaine du génie et entraîner des répercussions sur d'autres domaines, tels que la médecine et la santé, entre autres. Il s'agit là d'un dangereux précédent qui pourrait entraîner un affaiblissement des normes professionnelles, de la confiance et de la fiabilité des organismes de réglementation dans leur ensemble.

Tous les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du Canada se sont engagés à faire respecter le bon usage du titre d'ingénieur. Les fausses déclarations, tant au niveau du nom que de la pratique, constituent une préoccupation importante. Il s'agit non seulement des personnes qui utilisent faussement le titre d'ingénieur, mais aussi de celles qui exercent la profession d'ingénieur sans avoir les qualifications ou les compétences nécessaires, ce qui peut entraîner des fautes professionnelles qui justifient une enquête et des mesures disciplinaires.

Par ailleurs, nous sympathisons avec les nombreux étudiants et diplômés en génie qui consacrent quatre années ou plus pour acquérir la formation rigoureuse et l'expérience supervisée nécessaires pour devenir ingénieurs en logiciel. Soulignons également que le parcours pour devenir ingénieur titulaire dans le domaine du génie logiciel n'est pas limité aux diplômés de programmes de génie logiciel agréés. Il existe plusieurs voies d'accès à cette profession, notamment pour les détenteurs d'un diplôme scientifique ou d'une qualification internationale. Cette approche inclusive permet à un large éventail de personnes aux compétences et perspectives uniques de contribuer au domaine. Nous craignons toutefois qu'au fil du temps, cette exemption sur l'utilisation du titre n'amène les générations futures à remettre en question les avantages pratiques d'un diplôme en génie logiciel. Cela pourrait entraîner une pénurie d'ingénieurs en logiciel titulaires d'un permis d'exercice, qui sont essentiels pour aborder les questions complexes liées aux solutions technologiques pour les changements climatiques, aux progrès de l'intelligence artificielle et aux développements novateurs dans le secteur de l'énergie, qui sont tous essentiels pour servir l'intérêt public.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question. Nous sommes convaincus de votre engagement en faveur de la croissance du secteur technologique et de la protection de la sécurité publique, et nous attendons avec grand intérêt de poursuivre la discussion sur cette question.

Je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, mes salutations distinguées.



Gerard McDonald, MBA, P.Eng., ICD.D  
Chef de la direction

C. C. : L'honorable Rachel Notley, cheffe du Nouveau Parti démocratique de l'Alberta  
L'honorable Nate Glubish, ministre de la Technologie et de l'Innovation de l'Alberta  
L'honorable Rajan Sawhney, ministre de l'Enseignement supérieur de l'Alberta  
Kimberley King, FEC (Hon.), directrice générale, Association of Professional Engineers of Yukon

Heidi Yang, P.Eng., FEC, FGC (Hon.), chef de la direction, Engineers and Geoscientists British Columbia

Vince McCormick, LLB., chef de la direction et registraire, Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists

Stormy Holmes, P.Eng., FEC, FGC (Hon.), directrice générale et registraire, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan

Michael Gregoire, P.Eng. MBA FEC, chef de la direction, registraire et secrétaire, Engineers Geoscientists Manitoba

Jennifer Quaglietta, ICD.D, P.Eng, MBA, CHE, PMP, LLSSGB, chef de la direction et registraire, Professional Engineers of Ontario

Patrick Savard, ing., MBA, ASC, directeur général, Ordre des ingénieurs du Québec

Lia Daborn, CEA, chef de la direction et registraire, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick

DS (Pal) Mann, P.Eng., CD, MDS, FCSSE, ICD.D., chef de la direction et registraire, Engineers Nova Scotia

Jim Landrigan, P.Eng., directeur général et registraire, Engineers Prince Edward Island.

Mark Fewer, B.Comm., GSP, FEC (Hon.), chef de la direction et registraire, Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador